

Province de  
LIÈGE

COMMUNE de  
4950 WAIMES  
Place Baudouin, 1

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

**Présents :** MM. et Mmes STOFFELS Daniel, Bourgmestre-Président ;  
LEJOLY Jérôme, VANDEUREN-SERVAIS Mireille, NOEL Stany et THUNUS  
Christophe, Echevins ;  
GERARDY Maurice, CRASSON Laurent, PIETTE Monique, GROSJEAN Henri,  
KLEIN Irène, RENARD-REMY-PAQUAY Francine et THOMAS Cindy,  
**Conseillers ;**  
CRASSON Vincent, Directeur général.

**Absents :** MM. et Mmes HENDRICK Charlotte, ROSEN Sonia, JOSTEN Pierrot, DEHOTTAY André et  
LEMAITRE Ingrid, **Conseillers.**

**OBJET :** Charte pour un tourisme durable

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu l'adoption de la nouvelle ordonnance de police administrative générale lors de la présente séance ainsi que son entrée en vigueur en date du 1<sup>er</sup> avril 2016 ;

Vu l'abrogation de l'ordonnance de police administrative générale adoptée par le conseil en date du 30 septembre 2011, simultanément à l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance de police administrative générale du 17 décembre 2015 ;

Attendu que les dispositions relatives à la charte pour un tourisme durable, proposées dans la nouvelle ordonnance, n'ont pas été retenues faute d'une position commune sur ce sujet précis entre les six communes de la zone de police de Stavelot-Malmedy ;

Sur proposition du Collège communal, visant à appliquer ces dispositions ;

**ORDONNE**, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

Article 1 :

Le titulaire de l'autorisation d'exploitation s'engage à respecter la « Charte pour un tourisme durable dans la Commune de Waimes ».

Article 2 :

Le titulaire ou la personne chargée de la gestion journalière de l'établissement d'hébergement touristique, ou à défaut un responsable dûment mandaté, réside sur place en permanence ou à proximité. Il veille à la bonne application du contrat de location et au strict respect de la quiétude des riverains.

Article 3 :

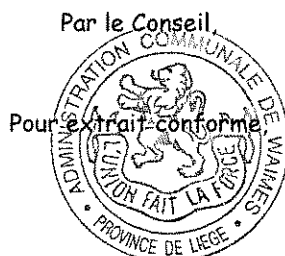
Le présent règlement constituant une annexe à l'ordonnance de police administrative générale, les infractions y relatives sont passibles d'une amende administrative telle que prévue à l'article 14 de la partie III de ladite ordonnance.

Article 4 :

Le présent règlement entre en vigueur en date du 1<sup>er</sup> avril 2016.

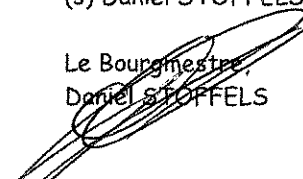
Le Directeur général,  
(s) Vincent CRASSON

Le Directeur général,  
Vincent CRASSON



Le Président,  
(s) Daniel STOFFELS

Le Bourgmestre,  
Daniel STOFFELS





## Charte pour un tourisme durable dans la commune de Waimes

Le tourisme est une activité à la fois culturelle, sociale et économique, fortement en lien avec l'environnement.

En se plaçant du point de vue du touriste, c'est d'abord une activité culturelle : partir à la découverte d'autres réalités, s'ouvrir à d'autres modes de vie, se dépayser : s'enrichir sans appauvrir. C'est aussi une activité sociale: sortir de son milieu de vie, se détendre, se récréer, rencontrer d'autres personnes : s'enrichir mutuellement. C'est enfin une activité économique: se loger, se nourrir, consommer des biens et des services : rétribuer ceux qui fournissent le gîte et le couvert, ainsi que diverses prestations, et ce faisant générer des retombées économiques et de l'emploi. Enfin, et c'est particulièrement le cas chez nous, c'est une activité à forte dimension environnementale: c'est la qualité de notre environnement et de notre nature qui est notre atout majeur, rendant notre région attractive. En conséquence, l'impact de l'activité touristique sur l'environnement et la nature doit être le plus faible possible.

Un tourisme durable, respectueux de l'environnement physique et humain, porteur d'un développement économique endogène et générateur d'emplois non-délocalisables requiert l'adhésion de tous :

- des acteurs locaux directement concernés (hébergeurs, restaurateurs, gestionnaires de sites et attractions, organisateurs d'activités, prestataires de services) ;
- des visiteurs (d'un jour ou en séjour) ;
- des instances chargées de l'accueil, de l'information et de la promotion ;
- des pouvoirs publics et, plus largement, de la population locale.

A tous ceux qui veulent s'engager dans cette voie, cette adhésion est proposée de manière officielle par la signature d'une charte.

Elle se traduit également par des dispositifs spécifiques, notamment en ce qui concerne la création et l'exploitation d'établissement d'hébergement touristique.

La Commune de Waimes en compte plus de 200 et des demandes de permis d'urbanisme continuent à être introduites. Il en résulte que dans certaines localités, on en dénombre jusqu' 25, voire 30 et dans certaines rues, une demi-douzaine. Dans certains cas, et en particulier pour des hébergements de grande capacité, dont le propriétaire n'habite pas sur place, cela peut générer des perturbations/troubles pour le voisinage.

Pour y remédier, la Commune – en adéquation avec son Ordonnance de Police administrative générale – demande aux propriétaires de désigner une personne responsable, habitant sur place ou à défaut dans un rayon proche, chargée notamment de veiller à la quiétude des voisins et donc de réagir aux éventuelles interpellations de ceux-ci. Les coordonnées de cette personne sont fournies aux riverains de l'hébergement. Complémentairement, les personnes séjournant dans l'hébergement reçoivent un document les informant de ce dispositif.

Province de  
L I E G E

## Charte pour un tourisme durable dans la commune de Waimes

(Document « propriétaire / responsable »)

*Je/nous, soussigné(s) ....., propriétaire(s)/exploitant(s) de  
l'établissement d'hébergement touristique situé*

*.....  
à 4950 .....*

*adhérant à la charte pour un tourisme durable dans la Commune de Waimes, soucieux à la fois d'assurer  
un séjour de qualité aux locataires hébergés dans mon établissement et de garantir la quiétude des voisins,  
ai/avons désigné*

*Mr/Mme .....*

*domicilié .....*

*à 4950 .....*

*tél/GSM/email .....*

*en tant que personne responsable, chargée d'accueillir, d'informer, d'avertir les locataires et, s'il y a lieu, de  
les mettre en demeure d'adapter leur comportement en vue du respect de leur environnement tant  
physique qu'humain.*

*Le propriétaire/exploitant*

*.....*

*Je soussigné, Mr/Mme....., désigné(e) par Mr/Mme  
..... m'engage à assumer les responsabilités  
définies ce dessus.*

*Le responsable local*

*.....*

## Charte pour un tourisme durable dans la commune de Waimes

(Document destiné aux locataires)

*Madame, Monsieur,*

*La Commune de Waimes est heureuse vous accueillir sur son territoire.*

*Notre Commune offre de nombreuses possibilités de se détendre, notamment au sein d'un environnement naturel de qualité. Elle compte aussi sur son territoire une population de plus de 7.200 habitants et de nombreuses activités économiques. Le tourisme en est une des plus importantes.*

*Soutenant un tourisme durable, la Commune veille à ce que cette activité soit respectueuse tant de l'environnement naturel qu'humain qui l'entoure. La présence d'hébergements touristiques au sein de l'habitat est parfois source de trouble de voisinage.*

*Pour prévenir ce type de problèmes, Mr/Mme ..... propriétaire de l'hébergement touristique que vous avez l'opportunité d'occuper, ont désigné*

*Mr/Mme .....*

*domicilié .....*

*à 4950 .....*

*tél/GSM .....*

*pour veiller à la qualité de votre séjour et à la quiétude de vos voisins.*

*Nous vous invitons à suivre ses conseils et recommandations et vous souhaitons un très agréable séjour sur le territoire de notre Commune.*

